

Vérificateur général du Québec

Présentation à la Commission d'enquête
sur l'octroi et la gestion des contrats publics
dans l'industrie de la construction

6 octobre 2014



Loi sur le vérificateur général

- Mission : favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics (art. 1)
- Vérificateur général nommé par l'Assemblée nationale (art. 7)
- Fonction indépendante du gouvernement (art. 8)
- Mandat de 10 ans non renouvelable (art. 9)
- Budget du VGQ approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale (art. 64)
- Gouvernement ou Conseil du trésor : peut demander au VGQ d'effectuer une vérification sur un sujet particulier (art. 36)



Loi sur le vérificateur général (suite)

Trois types de vérification :

- Audit des états financiers et d'autres informations financières (236 en 2013-2014)
- Vérification de l'optimisation des ressources (VOR) (en moyenne 13 par année; 11 en 2013-2014)
- Vérification de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives
 - lors d'un audit financier si incidence financière significative
 - lors d'une VOR si la portée du mandat s'y prête

Loi sur le vérificateur général (suite)

Pouvoirs :

- Effectuer, au moment, à la fréquence et de la manière qu'il détermine, les vérifications et enquêtes nécessaires à l'exercice de ses fonctions (art. 46)
- Détacher ses employés et experts-conseils auprès de tout organisme, association ou personne dont les fonds et autres biens relèvent de son champ de compétence (art. 47)
- Obtenir des organismes vérifiés et de leurs employés les documents, données, renseignements ou explications qu'il demande, malgré les dispositions d'une autre loi (art. 48)
- Interroger toute personne sous serment et l'obliger à produire tout document, avec les pouvoirs et immunités d'un commissaire enquêteur (art. 49)



Principaux changements législatifs aux fonctions du VGQ depuis 1996

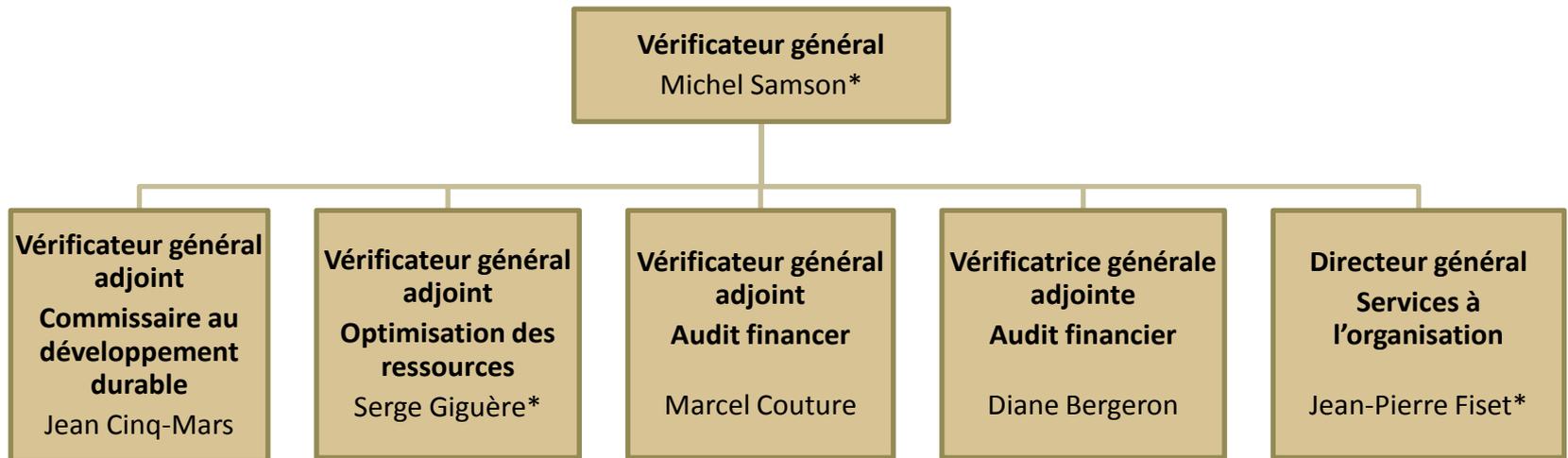
- 2006 :
 - création du poste de commissaire au développement durable
 - vérifier ou covérifier les états financiers de sociétés d'État, notamment Hydro-Québec et SAQ
- 2008 :
 - vérifier, s'il le juge important, les états financiers des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation
 - réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de sept sociétés d'État (IQ, FAQ, Loto-Québec, RAMQ, SAAQ, SAQ, SIQ)
- 2013 : réaliser, à sa discrétion, des vérifications de gestion (VOR) dans toutes les sociétés d'État, notamment Hydro-Québec, sauf la Caisse de dépôt et placement

Champ de compétence

Type d'organismes	Exemples	N ^{bre}
Organismes publics (y compris les fonds administrés qui en relèvent)	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - ministères - Assemblée nationale 	90
Organismes du gouvernement (y compris les fonds administrés qui en relèvent)	<ul style="list-style-type: none"> - Agence métropolitaine de transport - Commission de la construction du Québec - Hydro-Québec - Régie du bâtiment du Québec - Société québécoise des infrastructures 	220
Bénéficiaires de subventions	- Établissements publics de santé et de services sociaux (agences, centres, hôpitaux, instituts)	200
	- Établissements publics d'éducation (comm. scolaires, cégeps, Universités du Québec)	130
	- Autres bénéficiaires (établissements privés de santé ou d'éducation, OBNL, entreprises, municipalités)	Quelques milliers

Ressources mises à la disposition du Vérificateur général

- Budget 2013-2014 : 27 millions de dollars
- Effectif : 271 ETC
- Organigramme :



* Il s'agit d'une nomination intérimaire

VOR touchant le secteur de la construction

De 1996 à 2013, publication par le VGQ de 21 rapports touchant le secteur de la construction

- En lien avec des travaux de construction : 17
 - Secteurs de la santé et de l'éducation : 8
 - Autres : 9

- Aide financière à des infrastructures : 4

VOR touchant le secteur de la construction (suite)

Quelques exemples

- Construction « Complexe CDP Capital » (2003)
- Vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal (2006 / 2009 / 2010 / 2011)
- Société immobilière du Québec : planification, attribution des contrats et dépenses des dirigeants (2008)
- UQAM - phase II du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et projet de l'Îlot Voyageur (partie II, 2009)

VOR touchant le secteur de la construction (suite)

Quelques exemples (suite)

- Gestion de contrats présentant des situations à risque (MTQ) (2009)
- Gouvernance et gestion des grands projets d'infrastructure (AMT, MTQ) (2013)
- Aide financière pour les infrastructures municipales (MAMOT) (2013)

Relations avec l'UPAC

Avant de commencer une vérification

- Si l'UPAC est intéressé par le sujet vérifié :
 - Contacts avec l'UPAC pour l'informer de notre intention de faire une VOR
 - Confirmation de sa part que nos travaux ne nuiront pas à ses travaux

En cours de mission

- Si doute sérieux, nous contactons l'UPAC pour l'informer

Après la publication d'un rapport

- Possibilité pour l'UPAC de nous contacter si besoin d'explications additionnelles
- Demande de documents : accord de l'entité pour que le VGQ remette les documents